



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Entre

Yves ROBIN, Maire de Le Pujol sur Orb

D'une part

Et

Madame Monsieur

Désigné(e) « l'utilisateur » qui sollicite l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes

Domicilié(e)

Téléphone

D'autre part

Il a été convenu un droit d'utilisation de la salle des fêtes accordé aux conditions suivantes :

↳ Motif de l'utilisation et nombre de participants prévus

Motif : Nombre de participants :

↳ Période d'utilisation des locaux

Du ____/____/____ à ____ heures au ____/____/____ à ____ heures soit ____ jour(s)

↳ Tarifs de location et caution de garantie

Redevance : 200€ – Caution salle : 1 000€

↳ Documents à fournir pour la réservation

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Assurance responsabilité civile (où doivent figurer la date et le lieu exacts)
- ✓ Règlement de la redevance et de la caution (par chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces)

↳ Désistement

Si l'utilisateur signataire de la convention était amené à annuler une manifestation prévue, il doit en prévenir par courrier le secrétariat de la Mairie dès que possible et au moins quinze jours à l'avance s'il veut être remboursé selon le barème ci-dessous :

- Désistement notifié au plus tard 1 mois avant la date prévue : remboursement intégral
- Désistement notifié entre 30 et 15 jours avant la date prévue : déduction de 2/30 par jour sur le tarif de location

- Désistement notifié dans la quinzaine précédant la cérémonie : pas de remboursement

L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation de la salle pendant la période où elle est mise à sa disposition.

L'utilisateur s'engage à respecter les dispositions contenues dans la présente convention et dans le règlement d'utilisation de la salle annexé dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Fait à Le Pujol sur Orb, le

Pour l'utilisateur

Pour la Mairie

.....

*Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »*

.....

NE PAS REMPLIR – RESERVE A L'ADMINISTRATION
MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Le présent droit d'utilisation est accordé à

moyennant le règlement de la somme de€

Fait à le Pujol sur Orb, le

Le Maire
Yves ROBIN